
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

9 MARS 2006

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA LANGUE DES SIGNES POUR
2004-2005⁽¹⁾

AVIS PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA
JEUNESSE, DE L'AUDIOVISUEL, DE L'AIDE À LA PRESSE ET DU CINÉMA À LA
COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU
SPORT.

PAR M. LÉON WALRY.

(1) Voir Doc. n°162 (2004-2005) n°1 à 4.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Madame la Ministre Laanan	3
2	Echange de vues	4

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma a été saisie d'une demande d'avis par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport en application de l'article 18, § 4, du règlement et a examiné au cours de sa réunion du 9 mars 2006 au matin (1) le rapport d'activités de la Commission consultative de la langue des signes pour 2004-2005 pour la partie relevant de ses compétences.

1 Exposé de Madame la Ministre Laanan

Mme la ministre Laanan déclare être particulièrement sensible à la problématique de l'accessibilité des personnes sourdes et malentendantes aux programmes de télévision.

Il est évident que les chaînes de télévision de service public ont, à cet égard, une mission extrêmement importante. En effet, il s'agit bien de permettre à ce public fragilisé de jouir pleinement de sa citoyenneté, de participer à la vie de sa Communauté, au même titre que les personnes valides.

Elle sera dès lors très attentive à cette problématique lors de la renégociation du prochain contrat de gestion de la RTBF.

Certaines orientations qu'elle entend prendre en la matière figurent déjà dans la note « Eléments constitutifs du contrat de gestion de la RTBF 2006-2011 ».

De manière générale, le prochain contrat de gestion veillera à élargir l'accès des programmes au public sourd et malentendant ainsi qu'à sensibiliser le grand public à la langue des signes.

Mme la ministre Laanan expose très brièvement les missions qu'elle entend imposer à la RTBF, tant en matière de sous-titrage que de traduction gestuelle.

(1) Ont participé aux travaux de la Commission :

Mme Simonis

M. Crucke, M. Fontaine, M. Jeholet (Président), Mme Persoons

M. Di Antonio, M. Grimbreghs, M. Procureur,

M. Reinkin

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Bertieaux, M. Cheron, M. Destexhe, M. Diallo, M. Walry (rapporteur) : membres du Parlement

Mme Laanan, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse

M. Hageman, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Laanan

M. Serghini, secrétaire politique du groupe PS

Mme Leprince, experte du groupe PS

Mme Thiry, experte du groupe MR

Le contrat de gestion 2001-2006 prévoyait des émissions de télétexte en diffusant notamment des offres d'emploi. Il imposait également qu'elle assure la traduction complète et systématique par sous-titrage télétexte d'au moins trois émissions par semaine.

Elle pense que cela n'est pas suffisant.

A l'avenir, la RTBF procédera à une augmentation graduelle du nombre d'heures par semaine de sous-titrage pour le public sourd et malentendant. Afin d'œuvrer à la meilleure intégration citoyenne de ce public spécifique, des émissions susceptibles d'intéresser les publics concernés et un choix plus large de programmes de divertissement et/ou de fiction seront sous-titrés en priorité. La RTBF fera également appel aux techniques nouvelles qui permettent aujourd'hui de bénéficier d'un sous-titrage de grande qualité.

La RTBF collaborera également avec la Communauté française en vue de promouvoir les sous-titrages au sein des publics qui bénéficieront indirectement de cette augmentation (personnes âgées, personnes non francophones désirant perfectionner leur français, etc.).

Le développement du sous-titrage permettra en outre à la RTBF de mettre à la disposition de TV5 des programmes sous-titrés, sachant que le sous-titrage est une des priorités stratégiques retenues par TV5 pour la diffusion internationale de sa chaîne et des chaînes partenaires.

Par ailleurs, la RTBF est aujourd'hui tenue d'assurer la traduction gestuelle du journal télévisé de début de soirée et d'une édition du journal télévisé pour enfants. Toutefois, cette obligation n'est guère satisfaisante. En raison d'événements imprévisibles ou d'intérêt majeur, la RTBF peut se voir contrainte de retarder la diffusion du journal télévisé accompagné de la traduction gestuelle, ce qui mécontente le public sourd et malentendant. En outre, le public en question étant très ciblé, l'introduction d'émissions avec traduction gestuelle engendre un impact sur le reste de la grille de programmation.

Dans le futur contrat de gestion, la RTBF garantira un accès au journal télévisé avec traduction gestuelle sur une plate-forme de diffusion appropriée (Internet, nouveaux canaux télévisés ou autre) à toute personne sourde qui ne peut lire le sous-titrage.

Enfin, dans un souci de sensibilisation de l'ensemble de la population, la RTBF offrira une série d'émissions réalisées avec la participation de personnes sourdes relatives à l'apprentissage de la langue des signes. Après leur diffusion en télévi-

sion, cette série d'émissions sera disponible sur Internet.

2 Echange de vues

Ce point n'appelle pas de commentaire.

Il est fait confiance au Président et au rapporteur pour la rédaction du présent avis.

Le Rapporteur,
L. WALRY

Le Président,
P.-Y. JEHOLET